

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**Municipalité de L'Ange-Gardien**

**Aux Contribuables de la susdite municipalité**

**AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la  
soussignée, Lise Drouin de la susdite municipalité,**

Le rôle de perception devant servir à la taxation pour l'année 2023, a été déposé au bureau de la municipalité, le 10 février 2023.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal, 6355, avenue Royale, L'Ange-Gardien.

AVIS PUBLIC est en outre donné que la soussignée procédera à l'envoi des comptes de taxes dans les délais prévus par la Loi.

**DONNÉ À L'Ange-Gardien, ce 10<sup>ième</sup> jour de février deux mille vingt-trois.**

Lise Drouin  
Directrice générale